



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épidémies

Question au Gouvernement n° 2409

Texte de la question

ÉPIDÉMIE DE PESTE À MADAGASCAR

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Mme Huguette Bello. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé. Elle porte sur la recrudescence d'une maladie que l'on croyait éradiquée mais qui, depuis vingt ans, fait de plus en plus de victimes dans le monde. Non, la peste n'est pas une pathologie du passé. Elle réapparaît dans les zones de conflit et dans les pays les plus pauvres.

Madagascar est devenu le pays le plus touché et les raisons de s'inquiéter sont, cette année, plus sérieuses que jamais. Pour commencer, l'épidémie s'est déclarée plus tôt dans l'année : 40 morts sont déjà à déplorer et 119 cas ont été recensés. En outre, la capitale n'est plus épargnée. Antananarivo compte une victime et un cas déclaré.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, le risque de développement de la maladie est à présent réel en raison de la haute densité de la population et des faiblesses du système de santé. La Grande Île est confrontée aux deux formes de la maladie : la peste bubonique, transmise par les puces des rongeurs infectés, et, surtout, la peste pulmonaire, très contagieuse, transmissible par voie aérienne et dont l'incubation ne dure que quelques heures. La grande majorité des malades sont aujourd'hui atteints par la forme la plus grave qui, si elle n'est pas traitée à temps, peut provoquer la mort en moins de trois jours.

Déforestation rapide, augmentation des températures, mondialisation des échanges, résistance de la bactérie aux antibiotiques : tous ces facteurs se conjuguent pour une propagation encore plus rapide de la maladie.

Afin que le scénario dramatique d'Ebola ne se renouvelle pas, la France ne devrait-elle pas, madame la ministre, prendre une initiative forte au plan européen, voire international, pour lutter contre une maladie dont la vitesse de transmission est sans équivalent ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, madame la députée Huguette Bello, depuis le début du mois de novembre, Madagascar est confronté à une nouvelle flambée épidémique de peste.

Il faut souligner que la peste recule partout dans le monde, mais que l'Afrique reste le continent le plus concerné et que Madagascar concentre 30 % des cas identifiés à l'échelle mondiale. Nous avons déjà 40 morts à déplorer

pour 119 cas identifiés.

Il y a deux formes de peste. La première, la peste bubonique, se transmet à l'homme par les puces et se caractérise par l'apparition de ganglions tuméfiés. Si le diagnostic est posé rapidement, le traitement peut se faire avec succès par les antibiotiques. La seconde, la peste pulmonaire, est l'une des maladies les plus dramatiques qui soient, puisqu'elle peut tuer en moins de vingt-quatre heures. Elle se déclare lorsque la maladie atteint les poumons, se transmet d'homme à homme lorsque le malade tousse. Il s'agit d'une forme très grave, mais rare, puisqu'elle ne concerne que 2 % des cas enregistrés.

Face à cette situation, des mesures fortes ont été prises. Tout d'abord, plusieurs acteurs français et internationaux sont pleinement mobilisés : la Croix-Rouge, l'Institut Pasteur et l'Organisation mondiale de la santé. Un appui technique et des ressources humaines sont apportés. Des équipements de protection individuels, des insecticides, des pulvérisateurs et des antibiotiques ont été mis à disposition.

L'Organisation mondiale de la santé ne recommande pas de restrictions au voyage ou au commerce, mais il est évidemment conseillé d'éviter tout contact avec des rongeurs dans les zones urbaines.

Enfin, les experts ont estimé que les touristes pouvaient continuer à se rendre sur place et qu'il n'y avait pas de résistance aux antibiotiques. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. Alain Marsaud. On n'ira pas !

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2409

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 décembre 2014](#)